



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 9 mai 2016

Le lundi 9 mai 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
03/05/2016

Date d'affichage
12/05/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2016-05-32

OBJET : *URBANISME COMMERCIAL – DEMANDE D'AVIS DE LA CDAC CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN SUPERMARCHÉ A L'ENSEIGNE U EXPRESS*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

Le 28 avril 2016, la société SAS DISTRITOM a déposé en mairie une demande d'autorisation de travaux (n°084 119 16 S0006) et une déclaration préalable (n°084 119 16 S0027) qui porte sur l'aménagement d'un supermarché, à

l'enseigne « U express » dans un bâtiment existant situé 18 avenue André Durand à Saint-Saturnin-lès-Avignon.

Le projet consiste à aménager un supermarché de 620 m² de surface de vente de plain-pied et réserve, de chambres froides, de laboratoire et de locaux techniques au rez-de-chaussée, et de locaux sociaux à l'étage.

Ce projet paraît susceptible, au vu de son importance et de sa localisation, en rupture avec le centre du village et ses commerces, de mettre en cause la préservation du centre et son animation par le tissu commercial qui y existe. En effet, Saint-Saturnin-lès-Avignon se caractérise par la vitalité, la diversité et la qualité de son tissu commercial du centre du village qui participe grandement à l'animation de la vie sociale locale.

Conformément au décret 2008-1212 du 24 novembre 2008 et à l'article L 752-4 du code du commerce, les projets dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m², situés dans une commune de moins de 20 000 habitants, sont susceptibles d'être soumis pour avis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

CONSIDERANT l'absence d'étude d'impact sur les conséquences de cette implantation sur le commerce local et l'animation du centre du village,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission urbanisme, travaux et développement durable réunie le 2 mai 2016,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 2 mai 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de solliciter l'avis de la CDAC sur le projet d'aménagement d'un supermarché, à l'enseigne « U express » dans un bâtiment commercial existant situé avenue André Durand à Saint-Saturnin-lès-Avignon.

CHARGER monsieur le maire de notifier cette délibération sous un délai de trois jours à la société SAS DISTRITOM.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	1	1

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 12/05/2016
de la publication
le 12/05/2016

Le Maire,

Jean FAVIER



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 9 mai 2016

Le lundi 9 mai 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
03/05/2016

Date d'affichage
12/05/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2016-05-33

OBJET : *CONTRACTUALISATION AVENANT 2016 – AIDE FINANCIERE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE*

Rapporteur : M. Serge MALEN – 1^{er} Adjoint.

La municipalité a réalisé l'aménagement du chemin du Moulin entre le chemin Noir et le chemin des Bellys.

Le coût global du projet pour la partie communale est estimé à 649 787,90 € HT.

La commune a bénéficié des aides du Département pour ce dossier dans le cadre de la contractualisation pour les années 2013, 2014 et 2015 ainsi que d'une aide spécifique.

Cette année, la dernière tranche des travaux comprend la partie située entre la route d'Avignon et le chemin Noir et permet de desservir un programme de 26 logements dont 16 logements locatifs sociaux.

Compte tenu de l'importance de ce projet et des travaux supplémentaires retenus pour améliorer la sécurité des usagers de la route, il est proposé de solliciter le Département de Vaucluse pour une aide financière complémentaire au titre de l'avenant 2016 à la contractualisation.

Le coût du projet et le plan de financement sont présentés dans l'annexe ci-jointe.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission urbanisme, travaux et développement durable réunie le 2 mai 2016,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 2 mai 2016,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER l'aide financière du Département de Vaucluse dans le cadre de la contractualisation en affectant la dotation 2016 au projet d'aménagement du chemin du Moulin.

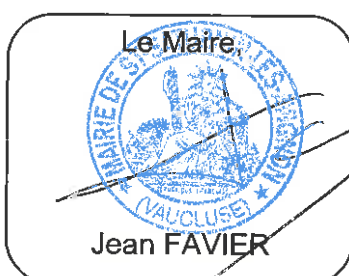
APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération joint en annexe.

AUTORISER le Maire à signer l'avenant 2016 à la contractualisation et toutes les pièces afférentes.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 12/05/2016
de la publication
le 12/05/2016

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	1	1





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 9 mai 2016

Le lundi 9 mai 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
03/05/2016

Date d'affichage
12/05/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2016-05-34

OBJET : *CESSION D'UN IMMEUBLE BATI ET DE TERRAINS SITUES 122
IMPASSE DU ROSSIGNOL (QUARTIER L'ILETTE)*

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN – 1^{er} adjoint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n°2015-07-52 décidant de vendre au plus offrant sur remise d'offres dépouillées lors d'une commission dûment constituée à cet effet :

- lot n°1 : un immeuble bâti de construction très ancienne constitué de deux logements sur le terrain cadastré section AM n°32 d'une superficie de 1 453 m²
- lot n°2 : les parcelles de terrain cadastrées section AM n°33, 34 et 35 d'une superficie totale de 12 850 m².

Section	Numéro	Surface
AM	33	2 105 m ²
AM	34	10 505 m ²
AM	35	240 m ²
TOTAL		12 850 m²

VU la valeur vénale du bâti et du terrain cadastrés section AM n°32 d'une contenance de 14 a 53 ca, situés impasse du Rossignol, estimée par le service France Domaine le 31 mars 2016, qui est de l'ordre de 130 000 €.

VU la valeur vénale des parcelles de terrain cadastrés section AM n°33, AM n°34 et AM n°35 d'une contenance globale de 1 ha 28 a 50 ca, situées impasse du Rossignol, estimée par le service France Domaine le 1^{er} avril 2016, qui est de l'ordre de 24 000 €.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité de vendre ces biens situés en zone agricole qui ne présentent pas de possibilité pour un usage collectif,

La commission spécifique a procédé à l'ouverture des offres des candidats le 6 octobre 2015.

La meilleure offre reçue suite à la procédure d'appel à candidatures est celle de madame Hélène COSTA Y COSTA qui a proposé la somme de 173 600 € (cent soixante-treize mille six cent euros) pour l'acquisition des lots n°1 et n°2.

Un certificat d'urbanisme a été délivré à madame Hélène COSTA Y COSTA le 30 décembre 2015 pour vérifier la faisabilité de son projet.

APRES avis de la commission spécifique créée pour analyser les offres réunies le 6 octobre 2015 et le 2 mai 2016.

APRES avis de la commission finances et affaires générales réunie le 2 mai 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de vendre à madame Hélène COSTA Y COSTA, demeurant 1 rue Jean Sebastien Bach 84130 Le Pontet, au prix de 173 600 € (cent soixante-treize mille six cent euros)

- un immeuble bâti de construction très ancienne constitué de deux logements sur le terrain cadastré section AM n°32 d'une superficie de 1 453 m²
- les parcelles de terrain cadastrées section AM n°33, n°34 et n°35 d'une superficie totale de 12 850 m².

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces y afférentes.

PRECISER que cet acte sera établi par Maître Manuel Ancelle à l'office notarial Lapeyre – Ducros – Audemard à Avignon.

DIRE que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

PRÉCISER que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

S'ENGAGER à donner le nom d'Adrienne LATTES à un futur équipement communal destiné aux jeunes ou aux associations.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 12/05/2016
de la publication
le 12/05/2016

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22	1	4

Mme BERARD -
MM.DUCLERCQ-CARO-
CRISA





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 9 mai 2016

Le lundi 9 mai 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
03/05/2016

Date d'affichage
12/05/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2016-05-35

OBJET : *HABITAT : CONTRAT DE MIXITE SOCIALE*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

La commune de Saint-Saturnin-les-Avignon fait partie de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, EPCI doté d'un PLH.

La commune est soumise à l'application de l'article L.302-5 du code de la construction et de l'habitation. A ce titre, un objectif triennal de réalisation de

logements locatifs sociaux lui est assigné à hauteur de 88 pour la période 2014-2016.

Dans le cadre du bilan triennal 2011-2013, le préfet a constaté la carence de la commune de Saint-Saturnin-les-Avignon liée notamment à la non-atteinte de son objectif triennal (un logement produit sur un objectif de 45).

Le présent contrat a pour objet de préciser les engagements de la commune vis-à-vis des objectifs de production sur les périodes triennales suivantes, ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir, en collaboration avec l'EPCI concerné, les services de l'État, l'EPF PACA et les bailleurs sociaux.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de signer ce contrat de mixité sociale pour montrer la volonté municipale de produire du logement locatif social afin notamment :

- de répondre aux demandes de logements locatifs sociaux des Saint Saturninois,
- de sortir de l'état de carence prononcé par arrêté préfectoral du 18 juillet 2014,
- de réduire le montant annuel des pénalités qui ont été majorées de 97,78% pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission urbanisme, travaux et développement durable réunie le 2 mai 2016,

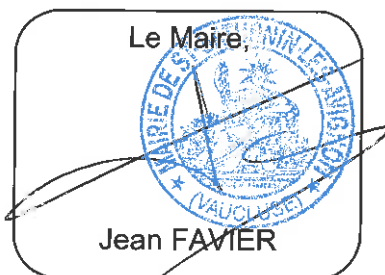
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le contrat de mixité sociale à passer avec l'Etat et le Grand Avignon pour les périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019.

AUTORISER monsieur le Maire à signer ce contrat et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 12/05/2016 de la publication le 12/05/2016



RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	1	1



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 9 mai 2016

Le lundi 9 mai 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Date de la convocation
03/05/2016

Date d'affichage
12/05/2016

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2016-05-36

OBJET : *FINANCES : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS
IMMOBILIERES OPEREES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER REGIONAL PACA EN 2015*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le bilan ci-annexé des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune en 2015 par l'établissement public foncier régional PACA (EPF PACA),

Il s'agit du terrain du Vallat de Saint Jean, cadastré section AC n°154 d'une contenance de 88 a 69 ca, situé chemin du Moulin, qui avait été acheté par l'EPF PACA en 2009 et qui a été revendu à un bailleur social par un acte du 30 juin 2015.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 2 mai 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

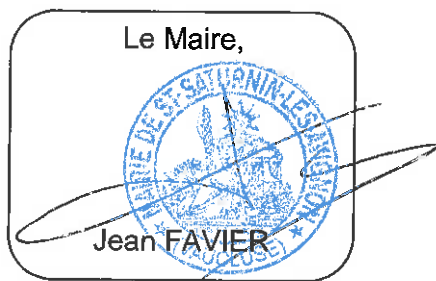
ADOPTER le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par l'Etablissement public foncier régional PACA en 2015.

PRÉCISER que ce bilan sera annexé au compte administratif 2015.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	1	1

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 12/05/2016
de la publication
le 12/05/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 9 mai 2016

Le lundi 9 mai 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
03/05/2016

Date d'affichage
12/05/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2016-05-37

OBJET : *TARIFS DES SEJOURS PROPOSES PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS*

RAPPORTEUR : Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée à la jeunesse, aux affaires scolaires et à la culture.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération du Conseil municipal n°2015-07-57 en date du 2 juillet 2015 décidant de déléguer à monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, une partie des compétences énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le deuxième alinéa de l'article L. 2122-22 du CGCT prévoit que le maire peut par délégation du conseil municipal, être chargé de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs et les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

A plusieurs reprises, le conseil municipal a fixé des tarifs pour les séjours et les sorties de l'accueil de loisirs en respectant les mêmes règles.

Les taux de participation des familles ont été alors fixés en fonction du coût du séjour TTC (hors animateurs) à partir des quotients familiaux.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les taux de participation des familles aux séjours de l'accueil de loisirs et aux sorties exceptionnelles présentés dans le tableau ci-dessous :

- séjours avec nuitées,
- activité exceptionnelle (journée au ski, karting,...).

Quotient familial	<=400	401-649	650-870	871-1099	>=1100	Extérieur
Taux de participation des familles (coût hors animateurs)	40%	50%	55%	60%	65%	100%

CONSIDERANT l'intérêt pour des raisons pratiques de déléguer à monsieur le Maire la fixation des tarifs dans le respect des taux déterminés par le conseil municipal,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 2 mai 2016,

AYANT OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER les taux de participation des familles pour les séjours et les sorties exceptionnelles organisés par l'accueil de loisirs sans hébergement « Maison Lippi » tels que définis ci-dessus.

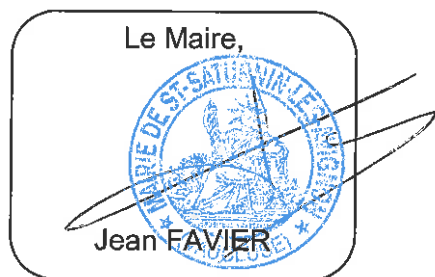
DÉCIDER de déléguer à monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, la fixation des tarifs des séjours et des sorties exceptionnelles organisés par l'accueil de loisirs sans hébergement « Maison Lippi » en respectant ces taux de participation.

AUTORISER monsieur le Maire à charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'absence ou de tout autre empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	1	1

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 12/05/2016
de la publication
le 12/05/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 9 mai 2016

Le lundi 9 mai 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Date de la convocation
03/05/2016

Date d'affichage
12/05/2016

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2016-05-38

OBJET : *LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : VENTE DE TERRAINS SITUES
ROUTE DU PUY*

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN – 1^{er} adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Pour remplir ces objectifs de rattrapage en termes de logements locatifs sociaux et pour répondre aux dossiers de demande de logement déposés par les Saint Saturninois, la municipalité souhaite réaliser un projet s'intégrant à l'habitat pavillonnaire dans le quartier situé route du Puy.

A la demande de la commune, un projet de logements a été étudié par la société Grand Delta Habitat sur les parcelles suivantes sises route du Puy à Saint-Saturnin-lès-Avignon :

- parcelle de terrain d'une superficie de 1 276 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AP n°4,
- parcelle de terrain d'une superficie de 1 226 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AP n°6.

Il s'agit d'un projet de construction de 8 villas pour des logements locatifs sociaux.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, le prix de revient prévisionnel du programme a été évalué à 1 268 680 € TTC.

Aujourd'hui, il est proposé de céder à la société Grand Delta Habitat dont le siège est situé 3 rue Martin Luther King à Avignon les parcelles de terrain susvisées d'une superficie totale de 2 502 m².

Le service France Domaine a estimé le 28 avril 2016 les deux parcelles susvisées d'une superficie totale de 2 502 m² à 225 000 € (environ 90 € le m², Cf. évaluation ci-annexée).

Pour équilibrer financièrement l'opération compte tenu de la réduction du nombre de logements, à la demande de la municipalité, par rapport au projet initial, Grand Delta Habitat propose d'acheter le terrain au prix de 100 000 €.

Cela représente une moins-value de cession de 125 000 €.

APRÈS avis de la commission urbanisme - travaux – développement durable réunie le 2 mai 2016,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 2 mai 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

CEDER à la société Grand Delta Habitat au prix de 100 000 € (cent mille euros) les parcelles de terrain suivantes :

- parcelle de terrain d'une superficie de 1 276 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AP n°4,
- parcelle de terrain d'une superficie de 1 226 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AP n°6.

PRÉCISER que cet acte sera établi en l'étude de Maître Patrick MARTINEL, notaire à Avignon.

AUTORISER monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces y afférentes.

PRÉCISER que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

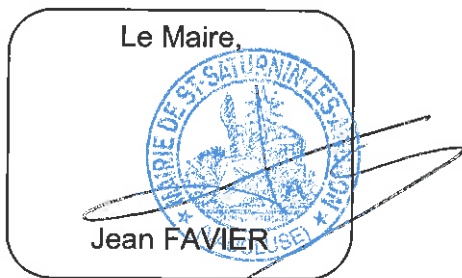
PRÉCISER que le montant de la moins-value foncière réalisée sur cette cession sera déductible des pénalités dues par la commune au titre de la loi SRU.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
21	1	5

Mmes BERARD – GAZONNET
MM. DUCLERCQ-CARO-CRISA

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 12/05/2016
de la publication
le 12/05/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 9 mai 2016

Le lundi 9 mai 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
03/05/2016

Date d'affichage
12/05/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2016-05-39

OBJET : *RH – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE
RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER – Maire.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

AUTORISER monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 12/05/2016
de la publication
le 12/05/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 9 mai 2016

Le lundi 9 mai 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Date de la convocation
03/05/2016

Date d'affichage
12/05/2016

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2016-05-40

OBJET : *ACHATS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE DENREES
ALIMENTAIRES*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER – Maire.

Le marché relatif à l'achat et la livraison de denrées alimentaires arrive à échéance en novembre 2016. Ce marché est le résultat d'une consultation

passée en groupement de commandes en 2012 avec les communes de Morières les Avignon et de Villeneuve lez Avignon.

Ce groupement a permis d'apporter des satisfactions en termes d'économie et d'organisation. Par conséquent il est envisagé de pérenniser cette mutualisation de moyens pour la plupart des denrées alimentaires.

Pour limiter les démarches administratives, et faciliter la coordination entre les communes, il est toutefois nécessaire de passer une convention pour la constitution du groupement de commandes.

Le marché sera passé en procédure adaptée avec un montant minimum et un maximum pour chacune des communes membres du groupement.

Conformément au Code des Marchés Publics, il convient de désigner un représentant titulaire et son suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres du groupement, parmi les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres de la commune.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la convention constitutive de groupement de commandes entre les communes de Saint-Saturnin-lès-Avignon, Morières-lès-Avignon, et le SIVURS Villeneuve lez Avignon-Pujaut (SIVURS), pour l'achat et la livraison de denrées alimentaires.

AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

DÉSIGNER monsieur le Maire de Morières-lès-Avignon en tant que coordonnateur du groupement.

DÉSIGNER monsieur Serge MALEN membre titulaire et monsieur René TRUCCO membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

AUTORISER monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce projet.

PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 12/05/2016
de la publication
le 12/05/2016

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

